



La Défense, le 24 mai 2013

MESSAGE 2013-18

Compte rendu de la réunion « MAP »

Toujours pressée par le contexte de crise, l'administration publique d'Etat a engagé un nouveau processus d'économies budgétaires, dénommé "démarche de Modernisation de l'Action Publique" ([MAP](#)). Animé par un Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique ([CIMAP](#)), présidé par le Premier Ministre, et dont la première réunion s'est tenue le 18 décembre 2012, cette vague de réforme s'applique bien évidemment au Ministère de l'Intérieur et à la Police Nationale. La MAP succède à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Chaque ministère étant responsable de la conception et de la mise en œuvre de son propre programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS), M. Claude BALAND, Directeur Général de la Police Nationale a réuni l'ensemble des organisations syndicales des personnels actifs, administratifs, techniques et scientifiques, en présence de M. Didier LALLEMAND, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, le 16 mai 2013.

Présentant le PMMS de notre ministère (voir pièce jointe), M. LALLEMAND a rappelé que nous travaillons au sein d'un "ministère fort avec un ministre fort", dont le PMMS s'articule autour des trois piliers de son action : la sécurité, l'administration et les collectivités locales.

Présentant le Ministère de l'Intérieur comme "une administration de guichet" dans sa relation aux usagers, M. le Secrétaire Général du MI a présenté brièvement les mesures de dématérialisation, d'allègement des procédures, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité des services. Il a poursuivi avec l'objectif d'allègement des tâches, qu'il présente comme les plus lourdes à gérer, telles que les autorisations de manifestations de voie publique. Le niveau zonal d'action du ministère va être renforcé, par la création des Secrétariats Généraux pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) en remplacement des SGAP, SZSIC et des organismes de gestion de la Gendarmerie Nationale. Un décret est également en préparation réformant l'administration centrale du ministère, créant par exemple une Direction Générale des Etrangers en France. En conclusion, M. LALLEMAND a rappelé que la MAP octroie un plus grand contrôle des Directeurs Généraux sur leur budget, incitant à une plus grande rigueur budgétaire et insistant sur le fait qu'il était anormal que certaines lignes de crédit ne soient pas consommées en fin d'exercice.

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale a ouvert le débat, en réponse aux propos tenus par M. LALLEMAND. Nous lui avons signifié que sa présentation du Ministère de l'Intérieur ne correspond en rien à ce que nous expérimentons : la Police Nationale n'est pas une administration de guichet mais bien un service opérationnel déployé sur le terrain en direction du

public, que la charge des autorisations d'occupation de la voie publique ne sont rien face aux charges indues liées aux gardes de bâtiments et à l'action judiciaire, enfin que l'échelon zonal ne répond pas à la portée opérationnelle de notre activité.

Nous lui avons affirmé que notre vision de la réforme de l'Etat ne relève pas de la question "comment dépenser moins pour exécuter nos missions ?", mais de la logique consistant à remplir nos missions régaliennes, en cherchant d'éventuelles économies. Nous ne connaissons pas de services opérationnels disposant de marges budgétaires en fin d'exercice, alors que les services contraints de fonctionner sans budget durant de longs mois sont sans cesse plus nombreux.

En réponse, M. le Secrétaire Général du Ministère nous a rappelé que le périmètre "sécurité" conserve un caractère prioritaire, et qu'il est à ce titre préservé des restrictions les plus contraignantes.

Suite à ces débats, et ceux ayant suivi les interventions des autres syndicats, M. le Directeur Général de la Police Nationale, entouré de l'ensemble de ses Directeurs Centraux, nous a présenté les mesures de mutualisation et de simplification relevant de son champ de compétence.

Vous trouverez ces informations dans le document joint, qui a servi de support à la présentation du 16 mai 2013, dans une version annoté par nos soins.

Emmanuel ROUX



Secrétaire Général

Céline BERTHON



Secrétaire Général adjoint